



Dossier de presse

Site de l'ex-hôpital Mamao



*Ministère de l'équipement, de l'aménagement
et de l'urbanisme et des transports intérieurs*

1. HISTORIQUE - CONTEXTE

L'hôpital Mamao se trouve sur une parcelle de 5 Ha.

L'hôpital a été ouvert en 1970 et a fonctionné jusqu'en 2010. La trentaine de bâtiments qui le constituait totalisait **une surface de plancher de 32.000 m²**.

Le foncier, propriété de la Polynésie Française, a été affecté à TNAD en 2014, afin que l'établissement conduise les travaux de dépollution et de déconstruction.

2. LES TRAVAUX DE DEPOLLUTION – DECONSTRUCTION (voir plan annexe 1)

Pour effectuer ces travaux TNAD s'est entouré du Bureau d'Etudes Techniques **LUSEO Pacific** et pour la maîtrise des risques du **BUREAU VERITAS** qui a assuré la mission Coordination Sécurité Protection de la Santé.

Les travaux de désamiantage

La première étape a consisté à réaliser les diagnostics amiante de l'ensemble des bâtiments.

Ces diagnostics amiante ont été réalisés par le Laboratoire des Travaux Publics de Polynésie (**LTPP**) de **septembre 2014 à mai 2015**.

Les diagnostics ont conclu à la présence d'amiante dans une vingtaine de bâtiments, sur un total de 30 bâtiments.

Les travaux de désamiantage ont été réalisés en deux phases, ayant fait l'objet d'appels d'offres ouverts :

- **Phase 1 – Entreprise de désamiantage : SNADEC** (société métropolitaine étant déjà intervenue en PF pour l'armée, agréée par la Direction du Travail).
Juin à décembre 2015
- **Phase 2 - Entreprise de désamiantage : Groupement JL Polynésie-3DP**, (deux entreprises polynésiennes de désamiantage, agréées par la Direction du Travail).
Septembre 2015 à juin 2016.
- Ces durées comprennent des délais (2 à 3 mois) d'étude, de préparation et de validation administrative auxquelles sont soumises les entreprises de désamiantage selon la réglementation en vigueur.
- Coût de travaux désamiantage de l'ordre de 250 MXPf pour 220 tonnes de matériaux contenant de l'amiante extraits et exportés sur la nouvelle Zélande.

Les travaux de déconstruction

Les travaux de déconstruction font également l'objet de deux phases de travaux :

- **Travaux de démolition des ouvrages de faible hauteur RDC / R+1.**

Ces travaux ont fait l'objet de cinq appels d'offres ouverts successifs.

Entreprises retenues :

- **MULTISERVICE – TAHITI VIDANGE**

- **DESIGN TRAVAUX**

- **Groupement POLYNESIE AGREGATS/TAIARAPU AGREGATS**

Les travaux ont été réalisés de **février 2015 à mai 2016.**

Total 11.000 m2 de plancher déconstruit.

- **La seconde phase de travaux de démolition porte sur les bâtiments de grande hauteur R+2 à R+5** et notamment le bâtiment chambres qui est le plus grand et qui fait l'objet de la visite du 08/12/16.

Entreprise retenue : **MULTISERVICE – TAHITI VIDANGE**

Démarrage travaux : **Octobre 2016**

Fin des travaux : **Décembre 2016.**

Total 21.000 m2 de plancher déconstruit.

Protection de l'environnement

Une attention constante est portée à la protection de l'environnement depuis le début du projet.

- Des mesures ont été prises afin de conserver les arbres présents sur le site, même ceux qui se trouvaient à proximité des bâtiments à démolir.
- Des mesures pour limiter les nuisances causées par le bruit et la poussière ont été prises : arrosage pour rabattre les poussières, travaux en horaires décalés à proximité des écoles, zones interdites à la circulation d'engins.

Traitement des déchets :

Tous les déchets issus de la déconstruction sont éliminés selon les filières agréées.

Les déchets de catégorie II, déchets putrescibles (bois, papier, moquettes...) sont évacués vers le CET de Paihoro.

Les déchets de catégorie III (déchets inertes) représentent 90% du tonnage de déchets issus de la déconstruction. Ils sont évacués vers le CET de Hitia'a.

Les déchets spéciaux (batteries, huiles, fluide frigorigène...) sont collectés par TECHNIVAL puis exportés pour traitement ou recyclage.

3. L'AMENAGEMENT PROVISOIRE DU SITE (voir plan annexe 2)

L'aménagement provisoire du site comprend :

- un espace sportif
- une zone dédiée à l'activité événementielle

L'espace sportif d'une superficie de 5830 m² est délimité par une clôture.

Cet espace comprendra deux terrains bitumés de 20m x 40 m pour les sports de ballons.

La zone dédiée à l'activité événementielle comprendra les éléments suivants :

Stationnement

- un parking de 150 places VL en partie centrale de la parcelle
- un parking de 80 places VL à l'est de la parcelle
- un parking de 160 places VL au sud de la parcelle
- un parking de 45 places en épi le long de la voirie sud
- un parking de 8 places à proximité immédiate de l'entrée qui peut être destiné à un usage spécifique (officiels, service de secours...)

Total d'environ 440 places VL auxquelles s'ajoutent les places du parking extérieur situé sur la parcelle.

Les zones de stationnement seront traitées par 5 cm d'épaisseur de concassé basaltique 15/25 (graviers) qui sera réalisé dans le cadre de l'opération de déconstruction finale.

Surface d'exposition

Surface dédiée à l'activité d'exposition = 9845 m²

Nota :

Une emprise du foncier est en cours de cession au Ministère du Logement, afin qu'un projet de logements sociaux puissent être réalisé (à l'arrière du site).

4. PROJET DE SALLE ARENA

Un projet porté par Mme la Ministre de l'Education, de la Jeunesse et des Sports.